

Québec, le 13 mars 2019

Monsieur Sylvain Juneau  
Maire  
Madame et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Monsieur le Maire,  
Madame,  
Messieurs,

Lors de l'audit effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du projet de mise en œuvre prioritaire des infrastructures et routes du parc industriel nord, un constat de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle a été relevé. Le contrat visé est :

- Consortium CIMA+Roche, octroyé par appel d'offres public pour un montant totalisant 708 000 \$, taxes non incluses. Le système de pondération et d'évaluation des offres comportait un critère discriminatoire.

La Ville se devait de réaliser une évaluation objective, exempte d'un tel critère.

Cette constatation contrevient au cadre normatif de la Ville en matière de gestion contractuelle. Les justifications transmises par cette dernière ne permettent pas de modifier le constat d'irrégularité.

Conséquemment à ce qui précède, je demande au conseil :

- d'adopter la mise en place de mesures concrètes et raisonnables pour s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant du cadre normatif de la Ville. Ces mesures doivent respecter les trois principes sur lesquels devraient reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence.

...2

- de transmettre tout document jugé pertinent pour appuyer l'application des consignes décrites ci-dessus à M. Javier Pardo, de la Direction de la vérification du Ministère, avant le 10 juin 2019.

À défaut de répondre favorablement aux exigences du Ministère, nous devons prendre les dispositions nécessaires afin de nous assurer du respect des lois en matière de gestion contractuelle qui incombe à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Vous pouvez communiquer avec le personnel de la Direction régionale de la Capitale-Nationale au 418 691-2060. Celui-ci pourra vous accompagner dans l'exercice de vos responsabilités.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement de la manière prescrite pour la publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera la lettre sur son site Web.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Frédéric Guay